

CONCERNE

Catégorie 1 : Manutentionnaire, cariste, préparateur de commande.

Catégorie 2 : Service expédition, encadrement, responsables qualité, sécurité environnement.

PRÉREQUIS

Aucun prérequis n'est nécessaire.

OBJECTIFS

- Sensibiliser les personnes aux risques présentés par les marchandises dangereuses.
- Connaître et respecter les prescriptions réglementaires générales et applicables au poste de travail.
- Évaluer et analyser les risques liés au transport.

DURÉE**SANCTION**

0,5 ou 1 jour Attestation de compétences

PÉDAGOGIE

Alternance théorie et mises en applications pratiques.

Formation adaptée au contexte spécifique de l'entreprise.

INTERVENANT :

Nos formateurs, spécialistes des thématiques abordées, sont sélectionnés et évalués au regard de leurs connaissances techniques et pédagogiques.

SUIVI EVALUATION DES ACQUIS :

En début de formation : recueil des attentes et des objectifs individuels des stagiaires.

En fin de formation : tour de table pour relever le niveau d'atteinte des objectifs et réponse aux attentes exprimées.

Evaluation de la satisfaction des stagiaires : fiche d'évaluation Qualité à chaud.

Evaluation des acquis de la formation : fiche de compétences.

Feuille de présence.

Attestation de formation et cas échéant certification de compétence.

ACCESIBILITE :

Pour les formations se déroulant dans l'entreprise, cette dernière devra s'assurer des conditions d'accessibilité à la formation des personnes en situation d'handicap. Dans nos centres, pour tout handicap, le commanditaire devra informer GEDAF ELSETE pour prévoir les conditions d'accueil, ou contacter notre référent handicap par email info@gedaf.fr

MODALITES ET DELAIS D'ACCES :

Cf proposition commerciale ou calendrier Inter Entreprises.

LIEU**EN ENTREPRISE**

Albertville - Annecy - Avignon - Bourg en Bresse - Chambéry - Grenoble - Lyon - Mâcon - Roanne - Saint Etienne - Valence ...

CONTENU DÉTAILLÉ

0,5 jour pour les personnes de catégorie 1

1 jour pour les personnes de catégorie 2

Obligation pour l'ensemble des salariés impliqués dans les opérations de chargement/déchargement, de stockage ou d'expédition de matières dangereuses d'avoir reçu une formation conforme à l'article 1.3 de l'ADR afin d'optimiser la sécurité.

Identification et classification des produits dangereux

- Origine et nature
- Famille de produit - caractéristique et dangers

La réglementation du transport des matières dangereuses

- Les organismes
- Au niveau international et national
- Identification et classification des matières dangereuses

Conditionnement et emballage

- Les règles de construction - codes et identification
- Marquages et étiquetage des emballages

Les prescriptions de chargement

- Limitations et lieux de chargement et de déchargement
- Obligation du transporteur, du chargeur, du conducteur

Signalisation des véhicules

Les documents réglementaires

- Certificats d'agrément des véhicules - documents de transport
- Consignation de sécurité - certificat de formation
- Certificat de jaugeage - Attestation d'équipement ABR

Les prescriptions particulières au transport des déchets

Les responsabilités des chargeurs et des transporteurs

Prévention des risques

Équipement de protection

Protocole de sécurité

Nos centres de formation : Valence - Grenoble - Chambéry